



15ème législature

Question N° : 35434	De M. Julien Ravier (Les Républicains - Bouches-du-Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie, finances et relance		Ministère attributaire > Économie, finances et relance
Rubrique >tourisme et loisirs	Tête d'analyse > Crainte pour l'avenir des entreprises du secteur des loisirs indoor	Analyse > Crainte pour l'avenir des entreprises du secteur des loisirs indoor.
Question publiée au JO le : 05/01/2021 Réponse publiée au JO le : 28/12/2021 page : 9172 Date de renouvellement : 20/04/2021 Date de renouvellement : 10/08/2021 Date de renouvellement : 14/12/2021		

Texte de la question

M. Julien Ravier attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur l'avenir des entreprises du secteur des loisirs *indoor*. Les établissements de loisirs *indoor* ont été fermés pendant six mois en 2020. Ils n'ont pas de perspective de réouverture prochaine. Après une si longue absence, leur reprise sera lente et ils ne pourront pas survivre sans une aide appropriée en 2021. Les entreprises de loisirs *indoor* sont en danger de mort : premières fermées, dernières ouvertes, et à nouveau fermées depuis le deuxième confinement, sans espoir de pouvoir rouvrir en début d'année 2021. Elles ont subi une perte de près de 80 % de leur chiffre d'affaires depuis le début de la crise mais leurs charges fixes exorbitantes n'ont pas baissé. Les aides actuelles de l'État, bien qu'importantes, ne sont malheureusement pas encore suffisantes pour compenser et pour ne serait-ce que payer les charges fixes. Des dizaines d'entreprises du secteur du loisir *indoor* ont déjà dû fermer. Ce secteur représente 12 000 emplois. Aujourd'hui, ces entreprises ont absolument besoin d'une aide de sauvegarde et de reprise d'activité, considérant les particularités uniques de ce secteur (niveau de charges fixes, saisonnalité inversée, contraintes sanitaires renforcées, profil de leur public). Les entreprises de ces loisirs *indoor* faisant l'objet d'une interdiction d'accueil du public, quelle que soit leur taille, leur chiffre d'affaires, le nombre de salariés et leur structure juridique, demandent à recevoir du fonds de solidarité une indemnisation de 50 % du chiffre d'affaires mensuel de 2019. Par ailleurs, à la réouverture des parcs de loisirs *indoor*, une aide à la reprise d'activité calculée sur le niveau du chiffre d'affaires est sollicitée, qu'elle soit rétroactive à partir du 1er novembre 2020, et qu'elle dure jusque fin septembre 2021. Enfin, le maintien de l'activité partielle dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui est absolument nécessaire, et cela jusqu'au moins la fin du troisième trimestre 2021. Il demande si ces propositions responsables et réalistes, pour assurer la survie de ce secteur, seront reprises par le Gouvernement.

Texte de la réponse

Depuis mars 2020 et le début de la crise sanitaire, l'Etat est mobilisé pour soutenir les entreprises impactées par les mesures visant à faire face à l'épidémie de Covid-19. Depuis le début de la crise, le soutien de l'Etat aux entreprises s'élève à près de 230 milliards d'euros : Exonérations des charges et aides au paiement : 6-8 Mds€ Fonds de solidarité, coûts fixes, aides reprises, remontées mécaniques : 38 Mds€ PGE : 142 Mds€ Activité partielle : 35,6 Mds€ Loyers (non décaissé) : chiffré à 700 M€ Aides fermeture : chiffré à 700 M€ Fonds de transition : 3 Mds€

Ces dispositifs d'aide ont permis de limiter le nombre de défaillance d'entreprises (en octobre 2021, le nombre de défaillances est en recul de 48 % par rapport à la même période en 2019) mais aussi de permettre une reprise d'activité forte : nous avons retrouvé notre niveau de croissance d'avant crise et avons un niveau d'emploi inégalé depuis près d'un demi-siècle. Alors que la crise sanitaire n'est pas terminée, l'Etat continuera de soutenir les entreprises. Face à la cinquième vague, quelques 1200 discothèques ont été contraintes à la fermeture : l'Etat prendra en charge la totalité des charges durant la période de fermeture. Par ailleurs, un certain nombre de secteurs fait face à des annulations en cascade, ce qui pourrait entraîner des pertes de chiffres d'affaires : le secteur de l'événementiel, les traiteurs ou encore les agences de voyages. Le Gouvernement est évidemment à l'écoute de ces secteurs économiques mais il est encore trop tôt pour avoir une analyse complète de l'impact de la crise sanitaire sur leur activité, qui résulte de recommandations et non d'interdictions. Le ministre Bruno LE MAIRE l'a affirmé : si une baisse importante de l'activité est confirmée, l'Etat prendra les mesures nécessaires, et ces entreprises seront aidées au cas par cas.